

suite des MONUMENT AUX MORTS

nécessaires à l'érection de monuments aux morts de la Guerre et aussi d'examiner les différents plans et devis ainsi que les emplacements susceptibles de recevoir lesdits monuments. »

COPIE DE CELUI DE ST-HÉAND

Le dimanche 20 février, le Conseil doit recevoir l'architecte qu'elle a retenu, Joseph Bernard de Saint-Etienne (voir encadré), qui a déjà réalisé le monument de Saint-Héand, une commune de la Loire située à 25 km de St-Sym, inauguré le 3 octobre 1920. L'architecte propose à la mairie de Saint-Symphorien un monument absolument identique. Il soumet son projet et son devis au Comité. Dans la semaine, il enverra un nouveau devis qui tiendra compte des remarques du Conseil. Celui-ci s'élève à 30.000 francs. Un prix qui a dû rassurer le maire et son conseil.

RÉSULTAT DE LA SOUSCRIPTION

En effet, **le 24 février**, lors du Conseil municipal, M. Anier, révèle que le produit de la souscription publique s'élève à 31.000 francs. Soit 13.000 francs de souscriptions particulières et 18.000 francs venant du Comité Civil d'achat et de répartition du charbon. Ces sommes sont actuellement entre les mains du Trésorier du Comité, M. Bourne André.

Le Maire, au nom du Conseil municipal, remercie bien vivement les membres du Comité du magnifique résultat qu'ils ont obtenu. Il est tout particulièrement heureux de féliciter le Comité Civil d'achat et de répartition des charbons de son don généreux, d'autant plus méritoire que cette somme a été réalisée grâce au dévouement de tous ses membres qui ont assuré gratuitement la marche de ce service d'utilité publique avec des capitaux leur appartenant en propre et dont ils ont fait l'avance, sans exiger aucune rétribution. « C'est grâce à leur désintéressement et à leur générosité que la ville de Saint-Symphorien pourra élever à nos morts un monument digne de leur glorieux sacrifice. »

LE DEVIS (voir encadré)

L'architecte ajoute à l'encre de sa main : « Je crois que l'on pourrait graver sur les 4 pans les noms des 4 grandes victoires. » Ainsi seront inscrits Alsace, Marne, Somme et Verdun. Il y ajoute « une 2^{ème} projet concernant

une stèle à ériger au cimetière. » Il précise : « Ce dessin n'ayant pas été présenté à la Commission, je me tiens à votre disposition pour le rectifier s'il y a lieu. »

Dès que ces dossiers auront été approuvés, l'architecte pourra « établir les traités de gré à gré à passer avec les divers fournisseurs. »

Le jeudi 3 mars, le C.M. approuve. Le 7 mars, le Maire signe le PV. Le 8, la Préfecture le réceptionne. Ces allers-retours (architecte-maire, maire-conseil municipal, mairie-préfecture) se renouvelleront pour chaque marché de gré à gré passé avec chacune des entreprises retenues. Cela prendra du temps et inquiètera le maire qui a peur que les travaux ne soient pas achevés pour l'inauguration prévue autour du 11 novembre.

PEUR D'UN RETARD

C'est seulement le **3 septembre** que le dernier marché, -celui du transport- sera signé et le 10 que la Préfecture l'aura approuvé. Certes les entreprises chargées de la construction des différents éléments du monument ont pu commencer leurs travaux bien plus tôt, car leur marché de gré à gré a été passé avant l'été, car elles devaient livrer leur ouvrage le 30 septembre au plus tard. Comment tenir ce délai a dû se demander l'entreprise Drutel, qui doit graver les noms et les inscriptions, car le 6 août, la mairie ne les a toujours pas transmis. Et quel souci a dû se faire l'entreprise locale de maçonnerie Sarguet dont le marché de gré à gré n'a été signé que le 3 septembre et qui ne disposerait que d'un mois pour monter les deux monuments !

Toutes les entreprises choisies tiendront leur engagement et leur délai. Aucune ne recevant de pénalité de retard ou de détérioration. Les contrat Sarguet et Juban précisaient que « l'entrepreneur sera responsable de tous les dégâts ou écornures qu'il produirait. »

Tout se passa comme l'avait promis l'architecte puisque les deux monuments furent prêts pour l'inauguration qui finalement eut lieu le dimanche 13 novembre.

Octobre fut mis à profit par la Mairie pour préparer l'événement. Et d'abord pour lancer les invitations dès le début du mois. Les réponses arrivèrent assez rapidement comme le montrent les courriers conservés aux archives municipales. Le 8, c'est le député P. Pays qui annonce sa présence. Le 9, c'est

suite page 3

L'ARCHITECTE JOSEPH BERNARD

Joseph Bernard (1870-1929) est un architecte qui réalisa à Saint-Etienne l'Ecole des Mines, la Poste et un immeuble au 31 rue de la République « à la façade très élaborée ». *D'après l'ouvrage des Archives du Rhône, « Aux Morts pour la Patrie » (p. 157).*

LE DEVIS DE 30.000 FRANCS

« Fourniture en grès de Saint-Etienne, avec 4 plaques de couleurs sur les faces, conforme au dessin ci-joint. Dépense : 13.500 frs.

Terrassement, fondations en maçonnerie de moellons, déchargement et pose du monument. Ensemble : 3.500 frs.

Fourniture du Coq et des 4 Chutes en plâtre métallisé. Ensemble : 1.900 frs.

Fourniture et pose d'une barrière en fer forgé conforme au dessin. 5.000 frs. Gravure des inscriptions diverses. A valoir 1.300 frs.

Transport de Saint-Etienne à Saint-Symphorien s/Coise. 30 tonnes à valoir 2.500 frs.

Peinture de la barrière à valoir 100 frs.

Honoraires et frais de voyage de l'Architecte 6%. 1.700 frs

Somme à prévoir pour imprévus. 600 frs. TOTAL 30.000 frs.

LE COUT FINAL : 35.000 FRS

Le devis se traduit par un coût légèrement inférieur. Certes le coût du coq et des guirlandes s'éleva à 4.000 frs, mais le prix de la barrière et sa pose ne fut que de 4.200 frs.

Le coût final, d'après un document communal de 1925 trouvé par Agnès Forestier (p.143), s'établira à 35 000 francs. Le surcoût provint de travaux d'aménagement autour du monument de la République, caniveaux, trottoirs, sol, non budgétisés dans le devis initial. Et deux Minen !

DEUX MINENWERFER

Dans une note de la page 143, Agnès Forestier précise : « Minem, ce sont des Minenwerfer, des petits mortiers allemands. » On les voit sur des cartes postales anciennes, positionnés du côté Somme et Alsace. Ces mortiers allemands ne sont plus en place aujourd'hui. Quand ont-ils été enlevés ? Ont-ils été volés ? Quand les troupes allemandes ont envahi le territoire français le 11 novembre 1942, les a-t-on enlevés par précaution, de peur de répression ? Ou les allemands eux-mêmes les ont-ils enlevés ? Autant de questions toujours sans réponse.